

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société romande d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 46 (1949)  
**Heft:** 5

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

SOMMAIRE : Rapport présidentiel (suite et fin), *L. Gapany*. — Concours de ruchers en 1949. — Conseils aux débutants, *M. Soavi*. — Pesées de ruches. — Stations d'observations. — Communications des stations, *J. Walther*. — Echos de partout, *P. Zimmermann*. — Phénologie et apiculture (suite et fin), *P. Zimmermann*. — Rapport de l'inspecteur des ruchers (suite et fin), *A. Valet*. — Les miels du Valais (suite et fin), *Mlle Dr Maurizio*. — Questions de voisinage, *A. Valet*. — Assurance responsabilité civile. — Société romande d'apiculture, *Dietrich*. — Nouvelles des sections. — Nouvelles de rucher. — Primes de l'Agenda apicole romand.



## *Société Romande d'Apiculture*

### **Rapport sur l'activité de la Société romande d'apiculture en 1948**

*(Suite et fin)*

Le contrôle devant être organisé par les sections, nous demandons instamment à leurs dirigeants de bien vouloir le prévoir au programme d'activité de la présente année.

Si l'écoulement du miel suisse s'est fait sans difficulté ces dernières années, cela provient de la pénurie d'abord, puis du contingentement du sucre. Dans le cas d'une abondante récolte, les grossistes se montreront plus difficiles et exigeront une garantie, c'est-à-dire la carte de contrôle. N'oublions pas non plus que nous devons lutter contre les miels étrangers qui arrivent chez nous en trop grande quantité. L'année dernière, la Suisse en a importé 620,000 kg. dont une partie est encore stockée chez les négociants à l'heure actuelle. Il conviendra d'entreprendre des démarches pour en restreindre l'importation à l'avenir.

Je me suis permis d'écrire déjà à M. Lehmann, président de la Société alémanique, en vue de faire en commun des démarches dans ce sens là. Mais il faut que nous puissions compter sur plus de solidarité chez les apiculteurs romands et ne pas gâcher les prix officiels.

Le concours de ruchers et d'élevage de reines a été attribué, l'année dernière, aux sections de Grandson, Béroche, Côte neuchâteloise et Val-de-Ruz. Vingt-neuf apiculteurs se sont inscrits. Le jury, présidé par notre président d'honneur, M. Mayor, a décerné 10 médailles d'or, 13 d'argent et 2 de bronze. Il a dû malheureusement constater que quatre ruchers n'étaient pas en état de concourir. Pour éviter que pareil cas ne se reproduise à l'avenir, nous recommandons à ceux qui désirent participer à

un concours de se procurer le règlement, d'en examiner les conditions, l'échelle de pointage surtout, afin qu'ils se rendent bien compte de ce que le jury doit exiger de la part des concourants.

Nous adressons nos remerciements aux membres du jury, ainsi que nos sincères félicitations aux lauréats, tout spécialement à M. H. Porret qui a obtenu presque le maximum des points (98), soit pour le rucher, soit pour l'élevage de reines.

Le *cours de montagne* a été accordé à la section des Franches Montagnes. Il a été donné par M. Valet, à l'entière satisfaction des membres du comité et des participants. M. Froidevaux a bien voulu prêter son concours dans la question si importante de l'élevage des reines. Nous l'en remercions, ainsi que le comité de la section et son président pour la parfaite organisation du cours.

*La fête romande à Sierre.* — M. Valet, rédacteur, vous a donné, dans le *Bulletin* d'août, un compte rendu très détaillé de cette grandiose manifestation que nous ont offerte nos amis du Valais.

Minutieusement organisée par les membres de la section locale, avec le précieux concours du président de la Fédération, M. Meunier, nous pouvons dire que cette fête de la Romande a été une des plus réussies de toutes celles auxquelles nous avons participé jusqu'ici.

L'accueil si fraternel de nos amis valaisans nous a profondément touchés. Leur hospitalité n'est-elle d'ailleurs pas devenue proverbiale ?

Aussi, en mon nom, ainsi qu'en celui de mes collègues du comité et de la part de tous les heureux participants, je dis de tout cœur un chaleureux merci à nos chers collègues du beau Valais pour ces heures inoubliables passées chez eux les 3 et 4 juillet 1948.

Puisse l'exemple de nos chers Valaisans être suivi par leurs collègues des autres cantons romands qui cherchent parfois de vains prétextes pour se dispenser de l'organisation de ces fêtes de la Romande !

La présence à Sierre de MM. Dr Morgenthaler, Lehmann, Meyer-Tzaut, ainsi que celle de M. Giudici, est une preuve des relations les plus amicales qui ne cessent de régner entre les membres de nos trois sociétés suisses d'apiculture. Ainsi une délégation de notre comité répondait les 4 et 5 septembre à l'invitation de nos amis de la Société alémanique qui tenait ses assises à Gstaad. MM. Thiébaud et Valet ont également représenté la Romande à la réunion de tous les présidents de l'Association des amis des abeilles à Zoug.

Nous sommes très sensibles à cette sympathie que ne cessent de nous témoigner nos collègues d'outre Sarine. Je les en remercie très sincèrement, tout spécialement M. le Dr Morgenthaler qui

nous fait profiter des précieuses expériences faites à l'Institut fédéral du Liebefeld dans la lutte contre les maladies des abeilles.

Nous lui sommes reconnaissants également de bien vouloir nous aider dans les démarches que nous sommes en train de faire actuellement en vue d'obtenir un traducteur officiel en faveur de notre journal romand.

Jusqu'à présent, nous nous voyons dans la nécessité de faire traduire à nos frais les articles concernant les travaux si importants qui se font à l'Institut fédéral du Liebefeld.

Nous entretenons aussi des relations très cordiales avec nos collègues apiculteurs du Tessin. Depuis longtemps, ceux-ci nous invitaient à leur rendre visite ; cette invitation, ils l'a renouvelèrent d'une manière plus pressante, l'automne passé, à l'occasion de l'exposition cantonale d'agriculture, à Bellinzona, à laquelle participait la Société tessinoise d'apiculture avec un stand magnifique.

Nous les remercions très sincèrement pour leur si cordiale réception, ainsi que pour l'honneur qu'ils ont bien voulu faire à la Romande en proclamant votre président membre d'honneur de leur société.

En terminant cet exposé, je tiens à vous adresser, Messieurs les délégués, un vif témoignage de reconnaissance pour tout le dévouement dont vous avez fait preuve au sein de vos groupements respectifs.

Je vous convie à persévérer dans cette voie, car la prospérité de notre chère « Romande » dépend en grande partie de l'activité que vous déployez dans l'exercice de vos fonctions de présidents ou de membres de comité.

Je vous demande tout spécialement de travailler énergiquement au recrutement de nouveaux membres en vue de combler le vide que nous constatons malheureusement en ce début de 49. En effet, alors que notre effectif en fin 48 était de 6586 membres, il n'est plus, en ce moment, que de 6163. Mais j'ai confiance en vous, chers amis, et j'ai le ferme espoir que vous contribuerez, par votre zèle, à rendre toujours plus prospère notre chère association des apiculteurs romands.

*L. Gapany, prés.*

### **Concours de ruchers en 1949**

#### *Communiqué du comité de la SAR*

Cette année, lors de la dernière assemblée des délégués du 12 mars, le sort a désigné le groupe No 2 pour participer au concours de ruchers.

Les sections intéressées sont les suivantes : Lausanne, Morges, Cossonay, Orbe, La Vallée de Joux. Cette dernière attachée à la Section d'Orbe fait partie du groupe No 2.



Nous informons les apiculteurs appartenant aux dites sections et qui désirent concourir de bien vouloir s'inscrire auprès de leur président de section jusqu'au 15 mai prochain. Ils recevront en retour tous renseignements utiles ainsi que les conditions de concours.

*Lausanne* : Président, M. A. Grandchamp, Les Fauconnières, Lausanne-Chailly.

*Morges* : Président, M. Ernest Liron, inst., Préverenges.

*Cossonay* : Président, M. A. Cart, inst. retr., Cossonay.

*Orbe* : Président, M. J. P. Cuénod, Orbe.

*La Vallée* : Président. Adresser à Mme D. Nicolet, L'Orient.



### Conseils aux débutants pour mai 1949

Si février a été extraordinaire, anormalement beau et chaud, s'il semblait que la nature, dans un élan subit allait devancer les temps et nous donner des fleurs à foison, en mars déjà, ce mois terrible, avec ses nombreuses journées de neige et de froidure a tout fait rentrer dans l'ordre. Avril nous est arrivé avec des nuits encore fraîches et ce n'est que vers le 10 que les premières fleurs de cerisiers se sont ouvertes en retard d'une bonne semaine sur l'an passé. Mais quel essor en ces journées de Pâques. La végétation semble mettre ardeur double à faire éclater fleurettes et bourgeons. Cerisiers et poiriers ne sont plus qu'un bouquet merveilleux où nos butineuses s'empressent dès les premiers rayons du jour. Les pommiers sont tout prêts à mêler leurs touches roses dans cet enchantement général. Vraiment la nature est belle, splendide en cette semaine sainte.

Qu'en est-il au rucher ? Nos avettes ont-elles, elles aussi su s'adapter aux caprices du temps de cette année ? Les nouvelles que nous avons reçues des ruchers ce printemps sont plutôt réfrigérantes : de nombreuses ruchées mortes (a-t-on prélevé des échantillons d'abeilles périées pour expédition au Liebefeld ?) ; dysenterie dans quelques ruchers où l'on a cru pouvoir nourrir en octobre encore ou en février, dysenterie accompagnée souvent de noséma qui a entraîné la mort de la colonie ; populations faibles, très faibles même, qui auront bien de la peine à remplir les ruches pour le temps de la récolte. D'autres apiculteurs, au contraire, nous annoncent des populations extraordinaires pour la saison, avec 7 et 8 cadres complets de couvain superbe ; ici on a déjà fait des ruchettes afin de dégager des ruches trop pleines d'abeilles. Pourquoi tant de différence d'un rucher à l'autre, ruchers installés dans la même région ? La situation peut jouer un certain rôle, retarder quelque peu le développement des colonies, mais la cause principale réside dans la façon de travailler du maître. Ici l'apiculteur est l'ami de ses abeilles, il est tout aux petits soins pour elles. Tout est propre, ordonné ; les travaux sont exécutés en temps voulu, rien n'est laissé au hasard : reines et cadres sont de première qualité et changés dès qu'ils ne donnent plus entière satisfaction. Là, au contraire, le hasard est passé maître. Le désordre est partout dans le matériel comme dans les ruches. Des populations minuscules végètent autour d'une reine usée par les ans, la fausse teigne se délecte dans les cadres abandonnés.

Mon cher débutant, plein d'enthousiasme pour votre rucher, je vous vois dorlotant vos petites amies, veillant à ce que rien ne leur manque. En ce mois de mai, continuez à faire développer vos colonies. Placez, si vous ne l'avez pas encore fait, une feuille gaufrée entre le cadre de pollen et le dernier cadre de couvain ; quelques gouttes de sirop et deux jours après vous pourrez retourner la feuille pour qu'elle soit bien construite et régulière sur les deux faces. Surveillez attentivement les provisions qui fondent littéralement à cette époque et faites en sorte que vos colonies soient toujours dans l'abondance. Et puis ce sera aussi le moment, vers le milieu du mois, de poser les hausses. Ayez soin, pour compléter votre matériel cadres, de mettre dans chacune d'elles, au beau milieu, une feuille gaufrée qui sera rapidement construite et, je vous le souhaite, pleine de nectar. Vous pourrez aussi essayer quelques sections qui, bien pleines et soigneusement operculées, vous permettront des cadeaux princiers.

Mai est en général le mois des essaims. C'est avec un plaisir toujours renouvelé, que, chaque année, nous suivons la ronde endiablée de ces milliers d'abeilles entrelaçant leurs traits d'argent et attendant un signal de leur majesté pour se grouper en

une magnifique grappe que le non initié contemple, de loin, avec respect.

Mon cher débutant, tout est-il prêt pour recevoir dignement ce ou ces nouveaux rejetons de votre apier, ruches ou ruchettes, feuilles gaufrées (car c'est un crime que de mettre un essaim sur de vieux cadres)? Dès que la grappe sera bien formée, récoltez votre essaim et mettez-le, fermé mais bien aéré, au frais. Le soir, quand le calme sera revenu au rucher, apportez-le à la place qui lui est réservée et donnez-lui tout de suite une bonne rasade de sirop pour lui faire comprendre que la table est bonne et qu'il est inutile pour lui de vouloir chercher mieux ailleurs. Pendant les dix premiers jours, même s'il y a récolte, ne laissez jamais le nourrisseur à sec, et vous aurez le plaisir, en contrôlant la ponte de voir votre corps de ruche presque entièrement bâti, les cadres pleins de nourriture rapidement operculée.

Profitez des alvéoles royaux que vous trouverez dans la ruche essaimeuse pour changer une reine ou former quelque nucléus, réserve combien précieuse pour le printemps.

Mon cher débutant, le beau mois de mai est à la porte, profitez largement de tout ce qu'il peut vous offrir et en particulier de captivants moments au milieu de vos diligentes amies ailées.

Gingins, le 20 avril 1949.

*M. Soavi.*

### **Pesées des ruches sur bascules du 11 mars au 10 avril 1949**

Aïre-Genève, alt. 365 m., dim. 3400 gr. — Morges, alt. 378 m., dim. 1200 gr. — Chêne-Bourg-Genève, alt. 390 m., dim. 1000 gr. — Bex I, alt. 430 m., dim. 2700 gr. — Delémont, alt. 440 m., dim. 2600 gr. — Chili/Monthey, alt. 450 m., dim. 11 octobre 48 au 10 avril 49, 8100 gr. — Territet, alt. 474 m., dim. 3250 gr. — Marinand, alt. 481 m., dim. 3800 gr. — Bex II, alt. 500 m., dim. 3450 gr. — Berlincourt, alt. 505 m., dim. du 11 février au 10 avril 3300 gr. — Cormondrèche, alt. 530 m., dim. de novembre 48 à mars 49, 6700 et 7900 gr. — Senarclens, alt. 586 m., dim. 2100 gr. — Valangin, alt. 453 m., dim. 3500 gr. — Saicourt (J. B.), alt. 750 m., dim. 1200 gr. — Chézard, alt. 760 m., dim. 2250 gr. — Savagnier, alt. 772 m., dim. du 11 octobre 48 au 10 avril 49, 12600 gr. — Ste-Croix, alt. 1090 m., dim. 2000 gr. — Les Caudreys/Le Sépey, alt. 1150 m., dim. 2300 gr. — Evolène, alt. 1378 m., dim. 300 gr.

### **Stations d'observations**

Marcelin/Morges, alt. 398 m., dim. 850 gr. Température minima — 2, maxima 23,8 degrés. 7 jours avec précipitations, 19,2 mm. L'hydrographe a oscillé entre 36 et 82 %. Le baromètre entre

718 et 734 mm. HG. — Delémont, alt. 440 m., dim. 3750 gr. Température minima — 5, maxima 20 degrés. Le baromètre a oscillé entre 712 et 729 mm. HG. — Châteauneuf, alt. 510 m., dim. 3050 gr. Température minima — 2, maxima 34 degrés. L'hydrographe a oscillé entre 27 et 92 %. Le baromètre entre 695 et 702 mm. HG. — Cointrin-Genève, alt. 391 m. Balance sans changement. Température minima — 3, maxima 27 degrés. L'hydrographe a oscillé entre 29 et 102 %. Le baromètre entre 698 et 712 mm. HG. Pluie 4 jours, 25 mm. — Cernier, alt. 825 m., dim. 5200 gr. Température minima — 9,5, maxima 11,8 degrés. Le barographe a oscillé entre 42 et 99 %. Le baromètre entre 718 et 738 mm. HG.

### Communications des stations

Autavaux, alt. 483 m. Les colonies ont très bien hiverné et se présentent bien pour la prochaine récolte. — Chézard, alt. 760 m. Développement rapide des colonies, très fortes. Gros apports de pollen. — Ste-Croix, alt. 1090 m. L'hivernage en montagne a été bon ; très peu de déchet.

Delémont, avril 1949.

J. Walther.



Savez-vous que ?...

- les chenilles de *Galleria* (fausse teigne) possèdent une immunité naturelle contre le B. tuberculeux, le B. diphtérique, le tétanos et le rouget du porc ;
- les libellules, particulièrement les grandes espèces, s'attaquent aux abeilles ;
- chaque année, en Russie centrale, les ours détruisent quelques centaines de colonies ;
- chez le faux-bourdon, la *spermiogénèse*, c'est-à-dire la formation des spermatozoïdes se fait déjà au cours des 4 jours qui précèdent sa naissance ;
- le *chorion* ou enveloppe externe de l'œuf n'est pas lisse mais finement sculptée ;



— quelques gouttes d'extrait de Souci des champs sur la langue et une goutte sur l'endroit piqué évite la douleur et l'enflure.

### *Abeilles dans les régions polaires*

L'académie de Timirjasew, de Leningrad, a transporté le 2 août, à titre d'essai, 23 colonies d'abeilles dans la presqu'île de Kola, située au-delà du cercle polaire arctique. La floraison des myrtilles et des ronces a donné, par beau temps, de 4 à 8 kg. de miel journallement. Cette miellée n'a pas été bien longue puisque le 14 août déjà commencèrent les premiers gels. Pendant cette période d'essai, des reines ont été fécondées.

### *La Grande-Bretagne va fabriquer de l'hydromel*

Le Dr R. Gayle, professeur à l'université d'Oxford, qui a redécouvert le secret de l'hydromel des Chevaliers de la Table ronde, se propose d'exporter, cette année, 400,000 bouteilles du précieux breuvage en échange de dollars non moins précieux. Le Dr Gayle a installé sa distillerie dans un vieux moulin d'un village de Cornouaille.

### *Les mouvements chez les végétaux*

Les végétaux ne sont pas immobiles. Certains films réalisés avec prise de vues très distancées dans le temps, permettent de saisir les mouvements saccadés des plantes qualifiées d'immobiles par ceux qui ne savent pas regarder. La gentiane, par exemple, pousse la sensibilité si loin que, par temps nuageux, elle ouvre son calice à chaque rayon fugitif du soleil pour le refermer à tout nuage qui passe. *Georges Gonzalès* dans la *Revue Spirite* soutient que si une plante a quelque velléité d'utilisation de mouvements volontaires, donc d'exécuter des actes rapides ou extrêmement lents, consécutifs à des sensations, parfois extrêmement légères, elle possède sinon une faculté de raisonnement, du moins une vie se prêtant à des mouvements coordonnés avec les sensations et suivant celles-ci avec la même précision que chez les créatures animées.

### *A propos de DDT*

Au cours d'un interview, le Dr Muller, inventeur du DDT et Prix Nobel de médecine, a déclaré qu'il recherche actuellement le moyen d'anéantir jusqu'aux œufs de tous les insectes et que c'est un bonheur que les abeilles soient immunisées naturellement contre le DDT. Ceci est dû probablement au fait que la température de leur corps est supérieure à celle de la plupart des autres insectes.

Dans une note sur l'action des traitements à base de DDT et de SPC, sur les abeilles et qui a été présentée à l'Académie d'agriculture de France, MM. Frezal et Griessinger concluent que ces deux

produits n'exercent aucune action insectifuge appréciable à l'égard des mouches à miel, c'est-à-dire propre à les éloigner et que leur action insecticide est pratiquement négligeable.

P. Zimmermann.



## Documentation scientifique

### Phénologie et apiculture

par M. le Dr P. Zimmermann, Genève

(Suite et fin)

Quel profit l'apiculture pourra-t-elle retirer de tels relevés ?

La récolte dépend de la *flore* qui elle-même dépend des *conditions météorologiques*. Une connaissance approfondie de l'une et de l'autre est indispensable. Que diriez-vous d'un général qui ignorerait la composition de ses troupes, le nombre des combattants, la puissance de feu, en un mot tout son dispositif de combat ? La victoire serait bien problématique et livrée au seul hasard. En apiculture, nous faisons malheureusement comme ce général ! Il est temps que nous mettions un peu d'ordre dans nos affaires. Nous avons tout en main pour forcer la victoire qui se traduit en apiculture par la *récolte*. En effet, grâce aux relevés phénologiques permettant de dresser les cartes d'isophanes et leur confrontation avec les cartes purement météorologiques donnant les précipitations et les températures, il est possible de trouver les relations existant entre les conditions climatologiques des premiers mois de l'année et les dates probables de la floraison des diverses espèces mellifères. Dès lors, en toute connaissance de cause, l'apiculteur pourra :

- 1) conduire le développement de ses colonies pour que celles-ci soient bien prêtes au moment de la grande miellée ;
- 2) déplacer, en cours de saison, ses abeilles si les conditions météorologiques sont défavorables ;
- 3) préparer son programme de transhumance en l'adaptant aux conditions météorologiques particulières de l'année.

C'est ainsi que notre apiculture un peu trop routinière doit s'orienter vers des horizons nouveaux. Nous avons essayé en Suisse romande, par la création de plusieurs stations d'observations météorologiques dotées d'appareils enregistreurs, de détermi-



ner les causes les plus favorables à la production du nectar. Jusqu'ici, ces données n'ont pu être utilisées pour la simple raison qu'aucune observation sur la flore n'a été faite. Le comité de la Société romande d'apiculture a décidé de combler cette lacune en faisant procéder, dès ce printemps, à des relevés phénologiques. Des formulaires spéciaux ont été établis et adressés à tous nos détenteurs de bascules.

La grande difficulté pour l'établissement de ces formulaires est le choix des plantes -types ayant à la fois des qualités purement phénologiques et présentant un intérêt mellifère. Souvent ces deux qualités ne vont pas de pair. Par ailleurs, le choix doit être restreint et ne porter que sur des plantes communes, connues de tous les apiculteurs.

Nous avons retenus 22 plantes vivaces, soit :

- Noisetier commun (*Corylus Avellana*)
- Saule marsault (*Salix caprea*)
- Tussilage (*Tussilago Farfara*)
- Crocus (*Crocus albiflorus*)
- Anémone sylvie (*Anemone nemorosa*)
- Primevère élevée (*Primula elatior*)
- Aune glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Erable sycomore (*Acer Pseudo-Platanus*)
- Cornouiller mâle (*Cornus mas*)
- Prunellier des haies (*Prunus spinosa*)
- Aubépine épineuse (*Crataegus oxyacantha*)
- Bruyère carnée (*Erica carnea*)
- Ronce (*Rubus fruticosus*)
- Framboisier (*Rubus Idaeus*)
- Marronnier d'Inde (*Aesculus Hippocastanum*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia Pseudacacia*)
- Châtaignier commun (*Castanea sativa*)
- Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*)
- Rhododendron (*ferrugineum* ou *hirsutum*)
- Callune vulgaire (*Calluna vulgaris*)
- Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*)
- Lierre commun (*Hedera Helix*)

Pour ce qui est des prairies nous avons choisi :

- Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*)
- Sainfoin (*Onobrychis sativa*)
- Scabieuse des champs (*Knautia arvensis*)
- Mélilot officinal (*Melilotus officinalis*)
- Dent-de-lion (*Taraxacum officinalis*)
- Sauge des prés (*Salvia pratensis*)
- Trèfle blanc (*Trifolium repens*)

Une rubrique spéciale pour les cultures fourragères et autres :

Trèfle rouge (*Trifolium pratense*)  
Trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum*)  
Sarrazin (*Fagopyrum sagittatum*)  
Moutarde (*Sinapis alba*)  
Colza (*Brassica Napus*)  
Luzerne (*Medicago sativa*)

Les arbres fruitiers ont été également introduits dans nos listes :

Pêcher — Abricotier — Cerisier — Pommier — Poirier

Enfin, un emplacement a été réservé à la notation des plantes ayant fourni du miellat avec indication de l'espèce et du début et de la fin de la miellée.

Ces formulaires ne sont point définitifs, ils demanderont, sans aucun doute, à être revus et améliorés. Seule l'expérience nous dictera ce que nous devons faire.

La France effectue des relevés phénologiques depuis 1850 environ. Au début, la liste des plantes phénologiques comprenait 170 noms, actuellement 25. Parmi ces plantes, il y en a peu qui ont un réel intérêt mellifère, par contre du point de vue météorologique, elles ont l'avantage de se rencontrer dans de nombreux pays, ce qui rend les observations internationales comparables. L'Institut national de la recherche agronomique qui dépend du Ministère de l'agriculture, met actuellement sur pied, en accord avec l'Etablissement central de la météorologie, un programme de recherches apicoles dans lequel les études sur les plantes mellifères auront leur place. La France va donc établir des relevés phénologiques destinés à l'apiculture, données qui compléteront heureusement les cartes botaniques de France qui sont en cours de réalisation sous l'égide du Centre national de la recherche scientifique et de la météorologie nationale.

Il est regrettable qu'en Suisse notre service météorologique fédéral de Zurich n'ait pas cru devoir effectuer des relevés phénologiques et ceci malgré les décisions prises lors du dernier congrès météorologique international qui s'est tenu à Toronto, en août 1946. Cependant, il est dans les intentions de notre Office d'apporter un intérêt spécial à ces problèmes dès que le nouveau parc instrumental de météorologie agricole sera installé au nouveau bâtiment de la Station centrale suisse de météorologie. Il y aura lieu, à ce moment, d'intervenir auprès de nos autorités pour que des plantes mellifères y figurent en bonne place. Ce n'est pas dire qu'en Suisse nous n'avons rien fait, jusqu'à ce jour, dans le domaine de la phénologie. M. le professeur Dr Dæniker, directeur du jardin botanique de la ville de Zurich, s'occupe depuis longtemps de travaux semblables. Il a mis au point une méthode qui a

été adoptée par différentes stations étrangères. Mais ces données ne dépassent pas le cadre du jardin botanique et ne sauraient être utiles à notre apiculture.

Les apiculteurs suisses ne peuvent se désintéresser de la question des relevés phénologiques. Nous devons, par l'exemple, montrer que tout ce qui touche à l'amélioration de notre apiculture ne saurait nous être indifférent. Il est nécessaire que nous fassions sur l'ensemble de notre territoire, de tels relevés, et la Société romande d'apiculture serait heureuse de pouvoir collaborer à une telle action. Une étude systématique de notre flore, basée sur un plan commun, s'impose aujourd'hui. Ne serait-ce pas là une magnifique occasion de resserrer les liens entre tous les apiculteurs, un premier pas vers une collaboration féconde qui pourrait s'étendre à d'autres domaines de l'apiculture. Nous sommes tous solidaires les uns des autres, notre idéal, nos besoins, nos aspirations sont les mêmes ; les expériences des uns, les idées et les moyens des autres, unis dans un même effort, permettraient des réalisations qui jusqu'ici, sont restées à l'état de projet. *P. Zimmermann.*

### **Rapport de l'inspecteur cantonal des ruchers pour l'année 1948**

*(Suite et fin)*

#### *Acariose*

Il semble que les cas d'acariose soient en recul, rapport à l'année précédente. C'est peut-être le fait que les traitements ont été appliqués sur une plus grande échelle, un peu partout, et dosés avec plus de soin. Nous nous en réjouissons ; mais ne crions pas victoire, car il suffit d'un relâchement, d'un oubli, d'une négligence pour que l'insidieux acarien reprenne et poursuive son œuvre destructive.

L'apiculteur, où qu'il se trouve, ne peut plus dire je n'ai pas d'acariose dans mon rucher. L'acariose est répandue partout, dans notre canton, seulement les traitements, appliqués consciencieusement et régulièrement, atténuent les dégâts ; ils deviennent si minimes, que nos colonies n'en paraissent pas souffrir.

Il appartient donc à l'apiculteur d'être vigilant. Les sections d'apiculture les comités se feront un devoir de le rappeler à leurs membres.

Les remèdes dont nous disposons sont efficaces ; remède de Frow ou remède de Rennie (vapeurs de soufre), traitement d'été ou traitement d'hiver, peu importe pourvu qu'il soit appliqué avec soin.

Le grand nombre de cartons soufrés vendus cette année nous donne bon espoir que les recommandations sont écoutées. Le remède de Frow conserve ses partisans quoiqu'il ait, par ci par là, provoqué des accidents.

Des cas plus ou moins importants nous ont été signalés à : Moudon, Vevey, Grandson, Luins, Vullierens, Vallorbe, Ferreyres, Lausanne, Berolle, Vugelles-la-Mothe, Roche, Crebelley-Noville, Chailly sur Lausanne, Le Sépey, Leysin, Saubraz et Grange-Veveyse.

Nous avons dénombré 17 ruchers totalisant 307 colonies ; 77 se sont trouvées infectées dont 72 sont mortes au cours de l'hiver ou détruites au printemps.

Indemnités versées au total : Fr. 864.—.

### *Autres maladies*

*Le mal de forêt* inquiéta des apiculteurs à Béviaux/Les Avants, à Lussy, à Villars Bozon, à Lausanne.

C'est une maladie passagère qui cesse en général avec la miellée de certains arbres à feuilles caduques.

Le noséma-apis a peu fait de dégâts cette année ; il nous a été signalé à Berolle, Leysin, Gimel, St-Légier, Gingins et Ferreyres.

A Boggy-Bossey, à Mathod, les *traitements antiparasitaires* ont provoqué une mortalité exceptionnelle des abeilles

### *Mortalité par cause inconnue*

Deux ruchers, l'un sis à Calève/Nyon (40 colonies) fut anéanti à peu près en entier. Les analyses des abeilles, des rayons, du miel, des provisions, n'ont pas permis d'en déterminer la cause, pas plus qu'aux Plans/Bex, où le rucher fut également détruit.

### *Recensement des ruches*

|                                                    |                        |
|----------------------------------------------------|------------------------|
| L'effectif des ruches était au 1er janvier 1948 de | 27,542 colonies        |
| au 1er janvier 1947 de                             | <u>27,456 colonies</u> |
| L'augmentation est de                              | 86 colonies            |

### *Inspecteurs régionaux des ruchers*

|                                        |                                   |
|----------------------------------------|-----------------------------------|
| Les inspections ordinaires ont demandé | 178 journées de travail           |
| Ruchers inspectés                      | 760                               |
| Ruches examinées                       | 6884                              |
| Kilomètres parcourus                   | <u>3297</u> (moyenne par jour 23) |
| Indemnités versées aux inspecteurs     | Fr. 5534.30                       |

### *Démissions ou renvois*

- MM. Bonny Roger, à Chevroux, pour changement de domicile.  
Chevalley Ernest, à Chavanne-le-Chêne, pour cause de maladie.  
Comte Henry, à Treycovagne, démission exigée pour négligence grave.

### *Nominations*

- M. Magnenat René, inst. à Cronay, est chargé de la surveillance du cercle de Molondin, des communes de Pomy, Ursins, Valeyres/Ursins, Gossens, Orsens et Oppens du cercle de Belmont.
- M. Curty Robert, à Yverdon, est chargé de la surveillance du cercle d'Yverdon, du cercle de Champvent, moins les communes de Vugelles-la-Mothes et Orges.
- M. Maire Albert, à Fiez, contrôlera les cercles de Grandson et de Concise du district de Grandson.
- M. Hänni, inspecteur du cercle de Granges, remplace pour le moment M. Bonny dans les cercles de Payerne et Grandcour.

### *Conclusion*

Nous voulons dire à tous nos collaborateurs inspecteurs régionaux des ruchers notre reconnaissance pour l'importante besogne qu'ils ont menée à bien. Pour plusieurs, la tâche fut importante et ingrate. Nous avons lieu d'être satisfait. Le travail n'est pourtant pas terminé ; si la saison d'hiver est celle de la relâche, le printemps revient et avec lui la vie de nos ruchers reprend. Les apiculteurs soucieux de la bonne marche de leurs colonies attendent l'inspecteur. Pour beaucoup d'entre eux, sa visite donne confiance et sécurité.

Nous rappelons aux inspecteurs, qui, pour une cause ou pour une autre,

ne peuvent faire leurs contrôles au moment voulu, qu'ils doivent en nantr l'inspecteur cantonal afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires pour que le service des inspections soit assuré normalement. Il est inadmissible qu'il ne soit avisé qu'en fin de saison, moment où il n'est plus question de faire des visites de ruchers.

La Station fédérale de bactériologie du Liebefeld nous adresse régulièrement les doubles des rapports qu'elle envoie aux apiculteurs et nous facilite ainsi la tâche. Les apiculteurs devraient utiliser encore plus largement ce moyen de renseignement précieux.

Nos remerciements vont à M le Dr Morgenthaler dont nous bénéficions de l'extrême bienveillance ; au Département de l'Intérieur, à M. le Dr Jaccottet, chef de service ; nous trouvons partout sollicitude et compréhension, ce qui rend agréable notre travail dans la lutte contre les maladies des abeilles.

Morges, le 7 février 1949.

*L'inspecteur cantonal des ruchers,*

A. VALET.

## **TRAVAUX DU LIEBEFELD**

### **Les miels du Valais**

*par Mlle Dr Maurizio, traduit et résumé par P. Zimmermann*

*(Suite et fin)*

#### **2. Types de miel de la vallée supérieure du Rhône entre Mörel et Sierre**

Le miel possède une image pollinique différente déjà entre Mörel et Viège, car, aux formes communes de pollen des miels de montagne, s'ajoute le pollen de châtaignier. Cette association particulière se rencontre en dehors du Valais, notamment dans les vallées supérieures du Tessin et dans les vallées méridionales des Grisons où le châtaignier s'élève jusqu'à une altitude de 1000 m. Il est visité par les abeilles en même temps que les fleurs des prairies de montagne. (Voir *A. Maurizio*, Le miel de châtaignier en Suisse. Schweiz. Bienenzeitung, 1941, p. 351). On retrouvera ce type de miel plus en aval aux environs de Martigny et de Saint-Maurice.

Dans quelle mesure le miel du Haut-Valais est-il influencé par l'apport du châtaignier ? Les échantillons de miel provenant de Viège, Eyholz, Eggerberg, Mund et Naters, montrent une teneur en pollen de châtaignier de 50 à 80 % du pollen total. Ces miels possèdent l'aspect caractéristique des miels de châtaignier, soit couleur brun-rougeâtre, arôme prononcé rappelant le parfum de la fleur de châtaignier, goût fort et légèrement amer.

L'influence des plantes de montagne se manifeste dans les miels de plusieurs localités situées à une altitude variant entre 600 ou 700 m. et se trouvant au-dessous de Viège. Il est probable que là les abeilles en été n'y font pas leurs provisions dans la vallée, mais sur les plantes de montagne avoisinantes et dans les vallées latérales.



### 3. *Types de miel de la vallée moyenne du Rhône entre Sierre et Martigny*

Au-dessous de Sierre, la vallée du Rhône s'élargit et se couvre de magnifiques cultures s'étendant latéralement et assez haut sur les pentes. Autre paysage, autres cultures, autres miels.

Les miels de la vallée moyenne du Rhône renferment principalement du pollen de Papilionacées ; ils sont jaune clair et d'un arôme très fin. Ils se distinguent des miels de Papilionacées de montagne par l'absence de formes polliniques alpines caractéristiques et par la présence fréquente de pollen d'Ombellifères.

Un miel particulier et que l'on ne rencontre jusqu'ici que dans le Valais moyen est celui récolté dans les environs des aspergeries de Riddes, Saxon, Charrat, Saillon, Mazembroz, Fully et Martigny. Le pollen d'asperge peut y atteindre une proportion de 60 % du pollen total.

Un autre caractère surprenant du miel de la vallée moyenne du Rhône, c'est que, malgré les plantations étendues d'arbres fruitiers, on n'y rencontre que rarement du pollen provenant de ces arbres. Il faut en rechercher la cause dans le fait que les hausses ne sont posées qu'au milieu de mai alors que la floraison des arbres fruitiers est déjà terminée. Le miel de printemps, situé dans le corps de ruche, est consommé et les cadres de hausse ne se rempliront que de miel d'été récolté principalement sur les Papilionacées.

Le miellat ne se trouve que rarement dans les miels valaisans et uniquement certaines années particulières comme 1938 par exemple. La récolte de miel n'est guère influencée par l'apport de la forêt qui ne joue qu'un rôle occasionnel et secondaire. Dans la partie supérieure du Valais moyen, le châtaignier et par conséquent le miel de châtaignier font défaut. On trouve quelques-uns de ces arbres à Muraz, près de Sierre, à Grône et au Pont de Bramois, mais le châtaignier n'apparaît vraiment en nombre qu'au-dessous de Grugnay. Ici, nous retrouvons dans le miel du pollen de châtaignier soit en quantité dominante, soit comme forme accompagnatrice des pollens de Papilionacées et de Myosotis. Un autre type particulier de miel est celui de Martigny-Croix et Martigny-Bourg, Bovernier et Vollèges, dans lequel le pollen de châtaignier se trouve être associé au pollen de plantes de montagne.

### 4. *Types de miel de la vallée inférieure du Rhône, de Martigny au lac Léman*

Ce type spécial de miel de châtaignier et de fleurs de montagne se rencontre encore dans quelques localités situées en aval de la vallée jusqu'à St-Maurice. Les miels provenant de Chili sur Monthey montrent un léger apport de la montagne. Le pollen contenu

dans ces miels est l'image fidèle de la flore de cette contrée. Les pentes abruptes des montagnes sont encore couvertes de fleurs des Alpes presque jusque dans la vallée où se trouvent les forêts de châtaigniers. C'est la raison pour laquelle on trouve toujours à côté du pollen de châtaignier, des grains de pollen de Rhododendron, de Campanule, d'Hélianthème, de Labiées, de Renouée Bistorte, Myosotis, etc.

Au-dessous de St-Maurice, la vallée s'élargit, la végétation devient plus luxuriante, le paysage change et le miel aussi. Dans l'image pollinique du miel d'été, le châtaignier domine, mais les formes accompagnatrices ne proviennent plus de plantes de montagne, mais des Papilionacées (Sainfoin, Lotier, Trèfle blanc et rouge), Ombellifères (Berce, Daucus, Panais' Astringie), Ronce, Centaurée jaccée, Vipérine, Ornithogale, Cornouiller sanguin et souvent aussi le Tilleul. A ce type se rattachent tous les miels provenant surtout de la rive droite du Rhône (Lavey, Bex, St-Triphon, Ollon, Panex, Aigle, Yverne et Crebelley). Ils présentent l'association très rare du pollen de Papilionacées et d'Ombellifères (30-50 % de pollen d'Ombellifères). Le pollen d'Astringie, qui est une forme caractéristique des miels de montagne, s'y rencontre toujours en faible quantité (en général au-dessous de 10 %). Ici, comme dans le Valais moyen, les récoltes de printemps sont rares. Lorsqu'elles se présentent, elles contiennent le plus souvent, à côté des formes propres au printemps (Saule, arbres fruitiers, Myosotis et Dent-de-Lion), une quantité considérable de grains de pollen de Papilionacées.

Le miellat s'y rencontre plus fréquemment que dans le Valais moyen et supérieur, et plus particulièrement dans les localités situées sur la rive gauche du Rhône où l'on récolte un type de miel spécial provenant d'une récolte simultanée ou se suivant de près : châtaignier et miellat. C'est le cas, par exemple, des miels de Chili sur Monthey, Vionnaz, Revereulaz, Vouvry, Bouveret, St-Gingolph. Bien que le 80 % du pollen total contenu dans ces miels soit du pollen de châtaignier, ils sont beaucoup plus foncés que le miel ordinaire de châtaignier et ne possèdent ni son arôme, ni son goût particulier.

Le Valais offre des paysages si divers et une flore si variée qu'il est presque impossible de donner les caractéristiques des divers types de miels récoltés dans la vallée du Rhône et dans les vallées latérales. On pourrait tout au plus dire qu'ils se distinguent des autres miels suisses par leur richesse en formes de grains de pollen et que les Papilionacées y occupent souvent la première place. A part le miel à pollen d'asperge des environs de Martigny, il y a très peu de miels de la vallée du Rhône qui soient vraiment caractéristiques et qui puissent être reconnus au pre-

mier coup d'œil. Les miels valaisans posent souvent à celui qui les analyse de véritables énigmes ; aussi cette description des types de miel de la vallée du Rhône n'est-elle qu'un essai qui aura besoin d'être revu et complété.

*Errata* : Lire dans le No d'avril, p. 120, 4me ligne : *châtaigniers* au lieu de *marronniers* et sous 2) et 3) : *Sierre* au lieu de *Sion*.

## LÉGISLATION APICOLE

### **Questions de voisinage**

La belle saison ramène le joyeux bourdonnement des abeilles dans la nature. Dès les premiers rayons du soleil, nous les voyons quitter la ruche ; elles s'envolent dans l'espace. La nature semble leur appartenir, aussi ne connaissent-elles pas plus les bornes des propriétés que les limites du pays. Les fleurs les appellent, les attirent et elles leur rendent visite, c'est tout. Le Code, ce n'est pas leur affaire, mais bien plutôt celle de leur maître, l'apiculteur ; il nous paraît utile de le rappeler.

Sa sagesse, son bon sens, son honnêteté doivent suppléer à ce qu'on ne peut demander de nos butineuses.

Apiculteurs, mes amis, nous vous engageons vivement de lire et de relire attentivement les articles 700, 719, 720, 725 du Code civil suisse et l'article 41 du Code fédéral des Obligations. (Essaims.)

Le Code civil ne contient aucune disposition concernant la distance à observer entre un rucher et la propriété voisine. Mais l'art. 684 stipule que le propriétaire est tenu, dans l'exercice de son droit, de s'abstenir de tout excès au détriment de la propriété de son voisin. Et l'art. 679 dit que celui qui est atteint ou menacé d'un dommage parce qu'un propriétaire excède son droit peut actionner ce propriétaire pour qu'il prenne des mesures pour faire cesser ce danger, sous préjudice de tous dommages-intérêts.

D'autre part, l'art. 702 réserve à la Confédération, aux cantons, aux communes, le droit d'apporter, dans l'intérêt public, des restrictions à la propriété foncière, notamment en ce qui concerne la police des routes, des constructions, etc. Usant de cette faculté, certains cantons ont établi des règles s'appliquant aux abeilles et aux ruches.

Ainsi l'art. 112 de la loi vaudoise sur les routes (du 25 janvier 1923) dit qu'aucune ruche ne peut être placée à moins de 15 mètres des routes et voies publiques.

La loi vaudoise sur la police des constructions parlant des établissements incommodes, insalubres et dangereux, ainsi qu'un article spécial, autorise les autorités communales à refuser l'installation de ruches nombreuses dans les agglomérations de bâtiments. Enfin, quelques communes d'autres cantons sont allées jusqu'à in-

terdire complètement de placer des ruches sur toute l'étendue de leur territoire.

Apiculteurs, agissez donc avec sagesse ; renseignez-vous exactement avant d'installer un rucher, car il est impossible de donner des précisions pour chaque localité.

Nous conseillons à tout apiculteur de soumettre son projet à une enquête publique. Toutefois, cette formalité accomplie n'assurera pas toujours une sécurité complète ; ceux qui sont ou se prétendent lésés ont toujours la faculté d'intervenir, mais leur opposition devra être fondée. Les autorisations délivrées par les autorités réservent toujours les droits des tiers.

Les autorités comme les tribunaux ont une tendance à donner tort aux apiculteurs, toutefois, moins maintenant depuis qu'on connaît l'importance de l'abeille dans l'agriculture et dans l'arboriculture en particulier, pour la fructification.

*Le réd. A. Valet.*

**Contrat d'assurance responsabilité civile  
conclu entre la Société suisse d'assurance contre les accidents  
à Winterthur et la Société romande d'apiculture**

Entre la *Société romande d'apiculture* et la *Société suisse d'Assurance contre les accidents, à Winterthur*, il est fait ce jour la convention suivante :

*Article premier.* — La Société suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur garantit les membres de la Société romande d'Apiculture en leur qualité de propriétaires de ruches d'abeilles, contre la responsabilité civile pouvant leur incomber, en vertu des prescriptions du Code civil suisse et du Code fédéral des Obligations, à la suite d'accidents corporels (blessures ou mort) arrivant à des tierces personnes, y compris celles qui sont au service des assurés, ainsi qu'aux membres de leur famille ne faisant pas ménage commun.

*Art. 2.* — L'assurance s'étend aussi aux dommages matériels (choses et animaux) dont les membres de la Société d'Apiculture, en leur qualité d'éleveur d'abeilles, peuvent être rendus responsables à teneur des dispositions du Code fédéral des Obligations resp. du Code civil suisse.

*Art. 3.* — La responsabilité de la Société d'assurance s'étend :

- 1<sup>o</sup> jusqu'à Fr. 50,000.— en cas de mort ou blessure d'une seule personne ;
  - 2<sup>o</sup> jusqu'à Fr. 150,000.— en cas de mort ou blessure de plusieurs personnes résultant du même accident ;
  - 3<sup>o</sup> jusqu'à Fr. 10,000.— par cas pour les dégâts matériels,
- étant entendu que chaque membre supportera les premiers Fr. 15.— de toute indemnité, aussi bien pour les dommages corporels que pour les dégâts matériels.

*Art. 4.* — Cette assurance est obligatoire pour tous les membres de la Société d'Apiculture.

*Art. 5.* — La prime annuelle est fixée, pour cette assurance, à 30 ct. (trente centimes) par membre.

Elle est payable d'avance le 1er janvier de chaque année par la Caisse



centrale de la Société romande d'Apiculture. La prime minimum, basée sur 6000 membres, s'élève à *Fr. 1800.*— par an.

*Art. 6.* — A la fin de chaque année d'assurance, la Société d'Apiculture dressera un état de tous ses membres et communiquera celui-ci au représentant de la Société d'Assurance à Neuchâtel, pour permettre l'établissement de la prime définitive. Cet état servira en même temps de base au calcul de la prime provisoire pour la nouvelle année d'assurance.

Tout supplément ou remboursement de prime résultant du décompte définitif de la prime est payable dans les 14 jours de sa fixation.

*Art. 7.* — En cas d'accident dont les conséquences peuvent intéresser l'assurance, le membre assuré doit en aviser la Société d'Assurance le plus tôt possible, par lettre recommandée. Cette déclaration doit fournir des renseignements précis et consciencieux sur le lieu, la date, les causes et circonstances de l'accident et sur la situation sociale, financière et de famille du ou des blessés. A défaut de remise de la déclaration dans les 10 jours au plus tard, après que la victime de l'accident aura formulé une demande d'indemnité contre le membre assuré, la Société d'Assurance pourra décliner toute garantie vis-à-vis de ce dernier, à moins qu'il n'ait été, sans faute grave, empêché de faire la déclaration dans les délais.

En outre, le membre assuré est tenu de compléter, s'il y a lieu, sur la demande de la Société, les renseignements fournis, et de la mettre au courant des démarches de la partie demanderesse.

En cas d'action pénale contre le membre assuré, il doit en avertir immédiatement la Société d'Assurance et lui communiquer, sur sa demande, après clôture de l'action, le jugement rendu.

*Art. 8.* — Si la responsabilité civile paraît engagée, soit totalement, soit partiellement, mais qu'il y ait contestation sur le montant du dommage, la Société tâchera, dans la mesure du possible, de s'entendre à l'amiable avec la victime sur le montant de l'indemnité. Le membre assuré doit lui prêter à cet effet son concours.

Si la demande d'indemnité n'est pas fondée ou si, à défaut d'une entente amiable, la victime ou les ayants droit intentent un procès, le membre assuré devra remettre immédiatement à la Société d'Assurance toute assignation qu'il recevra. La Société dirigera seule le procès, au nom du membre assuré, et en supportera les frais. L'assuré est tenu d'aider la Société de son mieux, de lui fournir, dans la mesure du possible, tous renseignements et pièces justificatives et de donner à l'avocat désigné par elle les pouvoirs nécessaires.

Le membre assuré qui, sans autorisation préalable de la Société d'Assurance, effectue des paiements ou reconnaît, soit totalement, soit partiellement, sa responsabilité, ou qui suit de son propre chef un procès, perd pour l'accident dont il s'agit, tout droit de garantie envers la Société.

Les garanties de la Société sont limitées dans tous les cas, y compris les frais de procès, au maximum fixé ci-devant.

*Art. 9.* — Les déclarations et communications à fournir à la Société d'Assurance par le membre assuré, sont à adresser directement à la direction de la Société, à Winterthur.

*Art. 10.* — Il sera accordé sur la présente assurance une participation au bénéfice conformément à l'avenant No 1 ci-annexé.

*Art. 11.* — Ce contrat entre en vigueur le 1er janvier 1949, pour une durée de 10 ans. Il écherra, sous réserve de l'article 42 de la Loi sur le contrat d'assurance, le 31 décembre 1958. Il se renouvellera d'autre part tacitement d'année en année, à moins qu'il ne soit dénoncé trois mois au minimum avant l'expiration de chaque période, par lettre recommandée.

*Art. 12.* — Dès le 1er janvier 1949, cette nouvelle convention annule et remplace celle du 31 janvier 1911 portant No 673,499



*Art. 13.* — Pour le surplus, le présent contrat est régi par les prescriptions de la Loi fédérale sur le contrat d'assurance du 2 avril 1908.

*Art. 14.* — La Société d'Apiculture s'engage à porter à la connaissance de tous ses membres, les conditions d'assurance qui font l'objet du présent contrat.

Winterthur/Neuchâtel, le 15 janvier 1949.

*Société romande d'Apiculture*

Le président : L. GAPANY.

*Société suisse d'Assurance contre les Accidents  
à Winterthur  
BERTHOUD.*



## **Tribune libre**

### **La page de la femme**

Pâques passé, de splendides journées se succèdent sans interruption. Nous jouissons d'une douce chaleur, contraste singulier avec les jours froids du début d'avril.

Chez nous, apiculteurs de la montagne, notre plaisir est double à la pensée que nos abeilles peuvent s'en donner à cœur-joie. Les moindres petites fleurs font leur bonheur. La dent-de-lion, ici à 1200 m., fleurit déjà. Nous les verrons bientôt avec de grosses pelotes de pollen jaune-ocre.

Ce n'est que ces jours derniers, depuis le 15 avril, que nous nous sommes hasardés à ouvrir nos ruches.

On est inquiète, on est curieuse de voir ce qui se passe à l'intérieur de la maison, de se rendre compte comment nos petites abeilles ont passé l'hiver.

Ici, il n'est pas rare d'avoir des déceptions. Mais même si elles nous font un peu de chagrin, nous les aimons tout de même, nos abeilles.

Cette première visite nous a réjoui, nos abeilles ont bonne mine, elles sont actives, les groupes sont dodus. Cela promet. On va pouvoir bientôt rajouter cadres bâtis ou cire gaufrée.

Nous souhaitons que celles de la plaine répondent aussi bien que les nôtres. Vraiment c'est merveilleux. Puisse l'été qui s'approche être généreux aussi bien pour ceux qui peinent que pour nos abeilles.

Les fêtes de Pâques vous ont apporté à chacune et à chacun un peu de repos et de recueillement et nous auront donné confiance pour l'avenir et pour le travail, une ardeur nouvelle.

La nature qui, chaque année se fait belle, nous donne une leçon. Jouissons de notre belle nature, sachons en être reconnaissantes à Celui qui la créa.

Je termine mes simples propos et remercie ceux qui, par le *Bulletin*, nous donnent de bons conseils. Je pense à M. Soavi, en particulier, qui nous dit avec tant de sagesse et de bon sens, ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire. Apicultrices, mes sœurs, suivez ces « Conseils aux débutants », vos abeilles vous en seront reconnaissantes.

A chacune, à chacun, j'adresse un salut bien cordial.

*J. Buttet, Gryon.*



### **Société romande d'apiculture**

*Procès-verbal de la séance du comité central  
tenue à Lausanne, le 12 mars 1949*

La séance est ouverte à 9 heures, par M. Gapany, président. Membres du comité au complet, sauf M. Zimmermann qui se fait excuser.

*Procès-verbal de la dernière assemblée* est lu et approuvé.

*Propositions pour la réélection des membres sortants et rééligibles au comité* : MM. Soavi, Thiébaud et Walther seront proposés par leurs fédérations respectives.

*Cours de montagne 1949*. Ce sera la Section Ajoie et Clos du Doubs qui en sera la bénéficiaire ; en 1950, ce sera le tour des Montagnes neuchâteloises.

*Propositions des sections présentées dans les délais statutaires*. La Section des Alpes a élaboré un règlement sur la capture des essaims sauvages. Il en sera donné lecture à l'AD.

*Conduite du rucher de Bertrand*. Le président donne lecture d'une lettre de la Maison Payot & Cie. Le livre sortira de presse au début de l'été.

*Insignes aux vétérans*. Sur la demande de la Section de Lausanne, le comité a fait faire des modèles. Les sections devront s'inscrire afin de connaître le nombre à commander.

*Bibliothèque*. Notre bibliothécaire présente le nouveau catalogue qui sera vendu au prix de fr. 2.—. Un exemplaire sera remis gratuitement aux membres du comité.

Séance levée à 10 heures.

*Un membre du comité : Dietrich.*

### **Société romande d'apiculture**

*Association romande des apiculteurs-éleveurs*

Le 19 février 1949, s'est tenue à Lausanne, l'assemblée constitutive de l'Association romande des apiculteurs-éleveurs. A l'ordre du jour, figurait la discussion des statuts et leur adoption, la nomination des membres du comité

et la fixation des prix de vente officiels pour 1949. Plus de 50 apiculteurs ont répondu à l'invitation qui leur a été adressée. Peu de modifications ont été apportées au projet de statuts et c'est à l'unanimité qu'ils ont été adoptés. L'assemblée a alors procédé à l'élection de son comité ainsi formé :

*Président* : M. Porret, Fresens (Ntel) ; *secrétaire et trésorier* : M. R. Curty, En Calamin, Yverdon (Vd) ; *membres adjoints* : MM. Moleyre, Fribourg, C. Ruckstuhl, Genève, Stöckli, Valais, Borgeaud (Vaud) remplaçant d'un représentant des apiculteurs-éleveurs du Jura bernois.

Le C. C. de la SAR ne s'étant pas encore réuni, son délégué n'a pu être désigné. Les cotisations pour 1949 ont été fixées à :

*Membres actifs* : Finance d'entrée fr. 20.— cotisation fr. 10.—.

*Membres passifs* : Cotisation fr. 5.—

*Compte de chèques* : II 15369 Yverdon.

Nous souhaitons à l'Association romande des apiculteurs-éleveurs une féconde prospérité, que nos vœux les meilleurs accompagnent son jeune comité dans sa tâche qui est belle et grande.

*Le comité.*

### **Société genevoise d'apiculture**

Réunion amicale lundi 9 mai, à 20 h. 30 précises, au local : rue de Cornavin 4.

Sujet : *L'abeille tellienne et présentation de ruches de la Carniole et du Maroc*, par C. Auberson et P. Zimmermann.

### **Section des Alpes**

#### *Convocation*

Ainsi qu'il en a été exprimé le désir à la séance d'hiver, l'assemblée ordinaire de printemps aura lieu à Bex, le dimanche 29 mai 1949, à 14 heures. Rendez-vous au Central-Logis.

*Ordre du jour* : 1. Admissions de nouveaux membres. 2. Procès-verbal. 3. Rapport des délégués à l'assemblée de la S. R. A. 4. Activité des groupes durant la saison 1949. 5. Course d'été. 6. Remarques sur l'hivernage 1948/49. 7. Divers et propositions individuelles.

L'assemblée sera suivie de la visite de l'exploitation de notre collègue M. Adr. Cherix, sise au Pré-Serre, à 2 km. de la localité. Ce sera l'occasion de prendre quelques bonnes leçons pratiques. Prière instante de ne pas manquer pareille occasion.

Le comité prie les membres de retenir cette date du 29 mai, et de la réserver à la section. A ce moment, l'essaimage sera à son déclin, et pourra vous accorder un relâche sans conséquences fâcheuses pour l'apier.

Du 20 avril 1949.

*Pour le comité* : A. Porchet, secrét.

### **Côte neuchâteloise**

Visite du rucher de Mme Henri Meyer, menuiserie, à Cudrefin, le 8 mai (en cas de mauvais temps le 15 mai). Départ de Neuchâtel en bateau à 9 h. 20. Rendez-vous au port à 9 heures. Billet collectif si participation suffisante. Renseignements complémentaires chez Arnold Bueche, La Coudre, tél. 5 37 05 ou chez V. Kaiser-Gilles, Peseux, tél. 6 14 42.

### **Société d'apiculture de Lausanne**

1. Notre section participera, cette année, au concours de ruchers. Les sociétaires sont invités de façon pressante de s'y inscrire. Le délai d'inscription est fixé au 15 mai. Indiquer l'emplacement exact du rucher, le nombre et le système de ruches. Les apiculteurs inscrits recevront un exemplaire du règlement de concours. Ils seront avertis de la date de la visite du jury.

Les inscriptions seront adressées au président : A. Grandchamp, Fauconnières 5. Lausanne-Chailly.

2. La réunion amicale de mai aura lieu le dimanche 15, dès 15 heures. Visite de ruchers à Montblesson. Rendez-vous devant la scierie, sur la route d'Oron : 10 minutes de Rovéréaz. *Le comité.*

### **Montagnes neuchâtelaises**

La neige et le froid étant revenu, notre réunion amicale du samedi 9 avril n'a pu avoir lieu. Notre collègue, M. Théodore Baillod, que nous remercions, se fera un plaisir de nous recevoir en juin. Il nous parlera alors de l'élevage des reines et nous aurons l'occasion de voir un élevage en préparation.

« Il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer. » C'est pourquoi nous convions tous les amis que cela intéresse à la visite du rucher de M. Jenzer, Jaluse 24, Le Locle, le samedi 14 mai, à 14 h. 30. Espérons que le temps nous sera propice, sinon renvoi au samedi suivant.

Sujet : *Ruches suisses en pavillon ; avantages et inconvénients.*

Un merci bien sincère à ce jeune apiculteur.

Pour rappel, notre rencontre franco-suisse à Neuchâtel-Estavayer-le-Lac, le 15 mai prochain. *A. Beyner.*

## **NOUVELLES DES RUCHERS**

*A. Porchet, Carrouge (Vd), le 20 avril 1949.* — Les derniers mois de 1948 furent à peine des mois d'hiver, marqués par des journées sombres, des brouillards givrant et un peu de neige dès le 18 décembre, avec températures de 5 à 8 degrés sous zéro. Sorties les 7, 10 et 14 décembre.

Janvier voit la nature découverte dès le 21, avec sa troisième semaine spécialement douce. Le début et la fin du mois furent froids, avec bise forte et gelées nocturnes blanches. Sorties partielles le 19.

Février eut une « crachée » de neige du 13 au 15 seulement. Les cinq premiers jours furent froids ; les 3 et 4, il fut noté — 10 degrés. Il y eut bien quelques journées ensoleillées, mais peu de sorties à cause de la bise mordante qui maintenait la température fraîche. Bons vols de propreté les 7, 17 et 19. Le 23, je constate les premiers apports de pollen.

Les huit premiers jours de mars furent les plus froids de l'hiver ; il fut constaté en effet des températures très basses ; il fit — 14 degrés le 5, — 12 le 6, — 11 le 3. La neige tombait en rafales par bise. Du 17 au 24, la bise reprend, maintenant la température nocturne sous zéro. Dans l'après-midi du 11, jolie sortie de toutes les ruches. Enfin, le reste du mois fut calme, sans gel nocturne et chaud. Le 26, je peux nettoyer les plateaux et le 28, faire le contrôle des provisions.

Ma ruche sur bascule a consommé du 31 octobre au 31 mars 49 : 6 kg. 250.

D'une manière générale, excellent hivernage, mais populations plutôt au-dessous de la moyenne pour l'époque. J'ai dû réunir une orpheline et démonter une colonie trop indolente qui se laissait piller tranquillement.

### **Primes de l'Agenda apicole romand 1949**

Les trois numéros suivants sont sortis au tirage au sort :

1re prime : 0803

2me prime : 1203

3me prime : 1572

Les apiculteurs possédant les agendas contenant les numéros ci-dessus sont priés de détacher le bon-prime de la feuille de couleur (sous la table des matières) et l'envoyer, muni de leur adresse à l'*Agenda apicole romand*, St-Aubin (Ntel). Dernier délai 31 août.

A vendre d'occasion quelques

## **ruches D.-B.**

complètes et en bon état, vides ou habitées.

*Pierre Brunisholz, Matran (Fbg).*

## **REINES DE CHOIX**

sélectionnées sur le rendement, marquées, fr. 12.— p. depuis le 15 mai. De suite, essaims et quelques colonies prêtes à la récolte, à choix sur 30. Santé garantie.

*Macherel Henri*, apiculteur, Ecole des Places, Fribourg. Tél. 2 33 86.

*A VENDRE*

## **rucher suisse démontable**

état de neuf, contenance 16 ruches, actuellement 15 habitées, en parfaite santé.

*J. Bosshardt fils*, Banque populaire, Tramelan.

**CIRE GAUFREE (1<sup>re</sup> qualité)**  
garantie 100% d'abeilles. — Fabr. par gaufrir,  
à grandes cellules et cellules normales  
Nombre de cellules pour couvain : 560, 620, 640,  
700, 750, 760, 800, 820. Nombre de cellules pour  
hausse (sections) : 660, 820, à feuilles minces.  
Gaufrage à façon. — Fonte de vieux rayons.  
Prospectus sur demande.

**J. HÄNI, SENNIS GÄHWIL (ST-GALL)**

A vendre dans les mois de mai et juin. *ESSAIMS* naturels, garantis sains de pure race italienne, et colonies sur 4-8 cadres suisses.

Adressez-vous à *Vosti Silvio*, Sotto isp. apiori, Gerra Piano (Ticino).

## **Rucher-pavillon**

de 8 ruches avec belles colonies, ainsi que 20 ruches habitées, à vendre.

*A. MONTHOUX, Bercher*

Tél. (021) 4 14 05

*A VENDRE*

## **3 ruches complètes**

usagées, mais en bon état, fr. 120.— les trois.

S'adresser à la *Ferronnerie Centrale S. A., Sierre*.

*A VENDRE*

## **3 ruches D.-B.**

presque neuves, belles populations, race commune.

*Henri Wermeille, Villeret (J. B.).*

*A VENDRE*

## **2 belles colonies**

reines 1948, D.-B., avec ou sans maisonnette. — *Emmanuel Challandes*, Fontainemelon.

## **Les sucres du miel**

*sont de puissants  
générateurs  
d'énergie*



LE BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE  
D'APICULTURE  
EST UN MOYEN DE PUBLICITÉ  
EFFICACE !